A Messieurs
Messieurs Les maistres et arts de l'a-
Cadémie Roïal de la chirurgie de paris.

Philippe Joseph guffroy chirurgien Juré et pensionné de la ville de lille et des bons fils, maison de Correction, lieutenant de Monsieur de la Martiniére pr. Chirurgien du Roy &c. à l'honneur de vous representer tres humblément, qu'aiant connoissance que vous vous interéssé fortément pour le bien public du Roïaume, il prend la liberte de vous offrire ce mémoire qui sont les observations quil à fait, Joindre avec ses Confréres.

Comme Je me trouvois dans vn endroit le vingt six Janvier mil sept Cens Cinquante-quatre.

Dans ce moment l'on à trouvé par vn hazard singulier vn quelquvn étendu par terre, aiant recu grand nombre de coup de pot d'étain sur la tête par vn incensé, il à eté terrassé au troisiéme Coups, le cus et le ventre du pot a eté reduit aussi plat qu'vne piéce de monnoie, ces coups ont eté portez par vn grand Jeune homme fort, agée de vingt quatre ans, il n'a pas désisté à frapper la tête de cette infortuné, tant quil à crut quil etois mort, selon le rapport de cette incensé.

Cito je luy aÿ fait donner l'extréme-onction et J'aÿ fait appeller le Sr. Eustache vandendriésse aussi Chirurgien des bons fils et Juré de cette ville, nous avons examiné meurement cette tête, il avoit une plaïe à la partie superieure moïenne et latéral droit du Coronal avec vne Contusion tres Considérable quelle s'etendoit tout le long de cet os et des temporaux, trois fractures, vne a la partie superieure et moïenne du pariétal droit avec enfoncement et embarrure aussi tres Considérable, les méninges du Cerveau ont eté tres offensé, nous avons ôté dix piéces d'os, cette fracture avoit trois travers de doigts d'etendu, vne a la partie superieure et moïenne du pariétal gauche et vne à la partie inferieure et moïenne de l'occipital, toutes les parties contenante communes et propres etoient en lembéau et les lembéaux tous delabrez, les lembéaux posterieures pendoient sur le cou et les latéraux sur les oreilles nous avons etez obligé de couper plusieurs de ces parties delabrées parce quelle nous auroient embarassé d'operer, nous avons débridé tout le péricrane Jusqu'aux deux oreilles et emporté du muscle

ARC 45 n° 13

Crotaphite, et depuis la partie anterieure du Coronal jusqua la partie inferieure de l'occipital, de sorte toute le Crane à été decouvert, nous avons suivi les indications que l'art nous at favorisée, à emploier les remedes généraux.

Le lendémain nous nous sommes fait l'honneur d'appeller les S.rs duhem medécin de Cette ville et des bons fils, ignace théry Chirurgien juré de Cette ville et major de l'hopital Comtésse, saladain medecin aussi de Cette ville, à eté envoié par les parens de sedit incensé, afin de Consulter aveceux pour le bien de sedit Blessé, nous avons tous Convénus unanimément de luy appliquer deux trépans, une à Chacque pariétal avec bonne réussite, nous avons enlévé les piéces d'os enfonsé et tous les esquilles qui piquiont la dure-mére et la pié-mere, nous n'avons pas appliqué de trépan a la fracture de l'occipital au sujét de sa situation, le sinus longitudinal vient se terminer à former les sinus latéraux, il est dangereux d'y appliquer le trépan, d'ailleur la dilatation de Cette fracture etois assez suffissamment grande pour permettre l'expultion du sang qui se trouve epanché, et meme par les endrois trépanés, il a sorti quantité de sang par Caillots, pendant et aprez.

Il a eté saigné Cinq fois, nous luy avons fais observer un grand régime de vivre, tant qu'il fut hors de danger et nous nous sommes servi des remedes qui évacuent adoucissent et mettent le Calme dans les humeurs, Comme les lavemens, les ptisannes, les emulsions, les vulnéraires &c.

La Commoction à eté si grande que sedit Blessé à esté l'espace de six sémaines que les sens luy ont eté égarrée,

quoy que la Cicatrisation ne soit pas encore faite, sedit Blessé Jouie d'une santé parfaite, Cette longue duré de guérison n'est occasioné que par la grande dépérdition de substance qu'il y à eut dans Cette occasion que par l'oppinatréte des exfoliations, et que la saison à eté tres rude.

Lille 18. mais 1754.

P. J. Guffroy

Duhem 1754

Saladin

J. théry

E. Vandendriesse

n.º 16